Envoyé en préfecture le 10/02/2026
Reçu en préfecture le 10/02/2026
Publié le
ID : 035-243500634-20260210-DCC26_014-DE

ENERFEES
Société par actions simplifiée
au capital de 700 000 euros
Siège social : 10 Rue Charles Lindbergh
ZA de la Chauvelière, 35 150 JANZE
844523159 RCS RENNES

RAPPORT DE GESTION DU PRESIDENT À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 4 DECEMBRE 2025

Exercice clos le 30 juin 2025

Mesdames, Messieurs,

Conformément à la loi et aux statuts de notre Société, nous vous avons réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle afin de vous rendre compte de la situation et de l'activité de notre Société durant l'exercice clos le 30 juin 2025 et de soumettre à votre approbation les comptes annuels dudit exercice.

Nous vous donnerons toutes précisions et tous renseignements complémentaires concernant les pièces et renseignements prévus par la réglementation en vigueur et qui ont été tenus à votre disposition dans les délais légaux.

Il vous sera également donné lecture du rapport de votre Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels.

ACTIVITÉ DE LA SOCIÉTÉ

Situation et évolution de l'activité de la Société au cours de l'exercice

Au cours de l'exercice écoulé clos le 30 juin 2025, l'activité de la Société a été la suivante :

La société est en phase de montée en progression.
Le dernier versement de la subvention a eu lieu en juillet 2024.
L'étalement de ces subventions se fait sur la durée du contrat de fourniture d'achat de biométhane conclu avec ENGIE soit 15 ans.

Envoyé en préfecture le 10/02/2026
Reçu en préfecture le 10/02/2026
Publié le
ID : 035-243500634-20260210-DCC26_014-DE

RÉSULTATS - AFFECTATION

Examen des comptes et résultats

Nous allons vous présenter en détail les comptes annuels que nous soumettons à votre approbation et qui ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur.

Un rappel des comptes de l'exercice précédent est fourni à titre comparatif.

Au cours de l'exercice clos le 30 juin 2025, la Société a dégagé un chiffre d'affaires de 4 010 836 €, en cela compris les produits des activités annexes s'élevant à 8 532 €. .
Les transferts de charges d'exploitation sont de 118 110 €.
Le montant des autres produits d'exploitation s'élève à 2 euros.

Le montant des achats de marchandises s'élève à 1 224 255 €, (dont 549 672 € de transport de biomasse) contre 984 154 € pour l'exercice précédent.
Le montant des achats de matières premières et autres approvisionnements et variations de stocks s'élève à 146 492 euros.
Le montant des autres achats et charges externes s'élève à 1 179 399 euros contre 1 534 828 euros pour l'exercice précédent.
Le montant des impôts et taxes s'élève à 3 006 euros contre 2 843 euros pour l'exercice précédent.
Les salaires et charges sont de 255 426 € contre 228 685 € l'an passé.
Le montant des dotations aux amortissements et provisions s'élève à 908 322euros contre 902 301 euros pour l'exercice précédent.

Le montant des autres charges s'élève à 4 euros.

Les charges d'exploitation se sont élevées à 3 716 905 euros contre 3 698 381 euros pour l'exercice précédent.

Le résultat d'exploitation ressort pour l'exercice à 412 044 euros contre 11 523 euros lors de l'exercice précédent.

Compte tenu d'un résultat financier de – 419 196 euros (- 364 447 euros pour l'exercice précédent), le résultat courant avant impôts ressort pour l'exercice à – 7 152 euros contre - 352 924 euros pour l'exercice précédent.

Le résultat de l'exercice se solde par un bénéfice de – 49 515 euros contre une perte de -296 257 euros au titre de l'exercice précédent.

Au 30 juin 2025, le total du bilan de la Société s'élevait à 13 818 298 euros contre 14 289 612 euros pour l'exercice précédent.

Envoyé en préfecture le 10/02/2026
Reçu en préfecture le 10/02/2026
Publié le
ID : 035-243500634-20260210-DCC26_014-DE

Proposition d'affectation du résultat

Nous vous proposons de bien vouloir approuver les comptes annuels (bilan et compte de résultat) tels qu'ils vous sont présentés et qui font apparaître un bénéfice de 49 515 euros.

Nous vous proposons de bien vouloir affecter la perte de l'exercice clos le 30 juin 2025 de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice : 49 515 euros

- En intégralité au compte «report à nouveau » - 1 487 504 euros

Lequel serait ainsi ramené de – 1537 019 € à 1 487 504 €.

Compte tenu de cette affectation, les capitaux propres de la Société seraient de – 59 338 euros et demeureraient toujours inférieurs à la moitié du capital social.

Distributions antérieures de dividendes

Afin de nous conformer aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, nous vous rappelons qu'aucune distribution de dividende n'a été effectuée au titre des trois derniers exercices.

Dépenses non déductibles fiscalement

Conformément aux dispositions de l'article 223 quater du Code général des impôts, nous vous demandons enfin d'approuver l'absence de dépenses et charges non déductibles fiscalement visées à l'article 39, 4 du CGI.

CONVENTIONS RÉGLEMENTÉES

Nous allons vous donner lecture du rapport spécial du Commissaire aux comptes sur les conventions visées à l'article L. 227-10 du Code de commerce.

ADMINISTRATION ET CONTRÔLE DE LA SOCIÉTÉ

Nous vous précisons que le mandat du Commissaire aux Comptes : CCAOF Audit (anciennement AG2O) située 104 rue Eugène Pottier à Rennes, arrive à expiration à l'issue de cette assemblée.
Il convient de statuer sur son renouvellement.

Envoyé en préfecture le 10/02/2026
Reçu en préfecture le 10/02/2026
Publié le
ID : 035-243500634-20260210-DCC26_014-DE

En conclusion, nous souhaitons que ces diverses propositions emportent votre approbation et que vous vouliez bien donner à votre Président quitus de sa gestion pour l'exercice social sur les comptes duquel vous avez à vous prononcer.

Nous vous invitons à adopter les résolutions que nous soumettons à votre vote.

Fait à JANZE
Le 20 novembre 2025

Le Président
Roger MORICEAU
Société TERRE DES FEES